



De gauche à droite: **Notre Dame de Paris • Hommage à Vienne • Chœur en Supplément'Air**



	Conseil d'administration	Comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines	Comité de vérification
RÉUNIONS	14 séances dont 6 régulières et 8 spéciales	4 séances	4 séances
Administrateurs			
Carole Théberge	14/14	4/4	3/3
Louise Clément	12/14	4/4	–
Gilles Moisan	14/14	–	4/4
Sophie Lefrançois*	5/6	1/1	–
Miriam Bard-Dumont*	6/6	–	–
Andrée Couture	11/14	–	3/4
Richard Legendre	13/14	–	1/1
Madeleine Nadeau**	5/8	–	–
François Taschereau	12/14	2/3	–
Gaétan Morency	14/14	4/4***	4/4***

* Mandat accordé en cours d'exercice
 ** Fin de mandat en cours d'exercice
 *** Assistance à titre d'invité

RÉMUNÉRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration, à l'exception du président-directeur général, ne sont pas rémunérés. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi du président-directeur général sont établis par décret, par le Conseil des ministres.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société

	Rémunération totale ²
Président-directeur général Gaétan Morency ¹	163 025 \$
Directeur de l'administration Marc Girard	124 303 \$
Directeur de la programmation Michel Côté	113 468 \$
Chef des services scéniques Michel Desbiens	101 579 \$
Chef du service de l'immeuble Albani Boudreau	100 053 \$

- 1 Le salaire annuel du président-directeur général est établi selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'emploi supérieur à temps plein.
- 2 La rémunération totale inclut le salaire de base et les autres avantages imposables. S'il y a lieu, elle inclut également le versement des maladies et des vacances.